



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 12 janvier 2026, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Étienne Côté, conseiller n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Geneviève Thiffault, conseillère n° 4
Guillaume Vachon-Gagnon, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle est absent :

Martin Germain, conseiller n° 1

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente :

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h 30.
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 264 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 265 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026
 - 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 266 N.S. créant une réserve financière pour le traitement, la distribution en eau potable (aqueduc) et pour des dépenses d'investissements
6. **Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de décembre 2025
 - 6.2 Adoption du rapport annuel de la gestion contractuelle pour l'année 2025
 - 6.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 238 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026
7. **Administration générale**
 - 7.1 Confirmation ajustement rémunération et dépenses élus 2026

- 7.2

Tirage du prix de participation pour le concours de Noël 2025
- 7.3

Mot du Maire 2026
- 7.4

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection - 2026
8.

Sécurité publique
- 8.1

SIUCQ - Renouvellement de l'abonnement 2026
- 8.2

Mise à jour du plan de sécurité civile
- 8.3

Nomination d'un pompier volontaire
9.

Transport routier et voirie
- 9.1

Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du PAFFSR - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2025-2026
10.

Hygiène du milieu
- 10.1

Aucun point
11.

Urbanisme
- 11.1

Dépôt de la liste des permis émis en décembre 2025
- 11.2

Participation au projet Mon eau, mon puits, ma santé
12.

Loisirs et culture
- 12.1

Soutien au festival country Dark Whiskey
- 12.2

Contribution à l'Association de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ)
- 12.3

Autorisation demande d'aide financière de Pêche Nicolet 2026
- 12.4

Autorisation - Cours d'entraînement, mise en forme
- 12.5

Renouvellement à l'Association touristique régionale (ATR)
- 12.6

Demande d'aide financière au programme Fonds région et ruralité (FRR) – volet 2 pour la rénovation de l'hôtel de ville et du centre communautaire
13.

Varia
14.

Période de questions
15.

Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

- 2026-01-001

1.

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-002

2.

2.1

Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyé par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-003

2.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyé par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-004

2.3

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h 30.

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h 30 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyé par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, 19 h 30 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4. Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. 5.1

Législation

Adoption du règlement numéro 264 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 telles qu'établies au budget de la Municipalité de Chesterville;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par Guillaume Vachon-Gagnon lors d'une séance extraordinaire du 17 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le règlement 264 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

2026-01-006

Adoption du règlement numéro 265 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité de Chesterville ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2021, du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 41 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* » ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur

le territoire de la municipalité doit se faire par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Geneviève Thiffault et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité de Chesterville ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 265 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 266 N.S. créant une réserve financière pour le traitement, la distribution en eau potable (aqueduc) et pour des dépenses d'investissements

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Steve Gauthier que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, un règlement numéro 266 N.S. créant une réserve financière pour le traitement, la distribution en eau potable (aqueduc) et pour des dépenses d'investissements.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

6.

6.1

2026-01-007

Finance

Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 219 433,46 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 96.1 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant 219 433,46 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Adoption du rapport annuel de la gestion contractuelle pour l'année 2025
2026-01-008

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur du MAMH demande à la

municipalité de rendre disponible sur le site du SEAO tous les contrats octroyés par la municipalité de plus de 25 000,00 \$ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une politique de gestion contractuelle et quelle doit déposer un rapport annuel sur la bonne gestion de ses contrats avec les fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale déposé, le rapport pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le rapport annuel sur la bonne gestion des contrats avec les fournisseurs octroyés pour l'année 2025 comme déposé par la directrice générale. Celui-ci sera déposé sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 238 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026
2026-01-009

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Chesterville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 238 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
263 N.S.	238 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	44 200 \$	
2028.	45 900 \$	
2029.	47 600 \$	
2030.	49 400 \$	
2031.	51 300 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.
7.1

2026-01-010

Administration générale
Confirmation ajustement rémunération et dépenses élus 2026
CONSIDÉRANT QUE le règlement 214 N.S. Rémunération des élus modifiant le règlement 205 N.S. ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

DE confirmer la rémunération et l'allocation des élus soient majoré de 1,8 %, comme prévu à l'article 7 du règlement 214 N.S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

2026-01-011

Tirage du prix de participation pour le concours de Noël 2025
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a remis en place le retour du concours de Noël Lumineux dans le but d'égayer et de dynamiser le temps des fêtes à Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE durant la période des fêtes, les juges ont parcourus les rangs et les rues de la municipalité pour noter les décorations des maisons qui étaient allumées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les résidences ont été notées et classées selon l'ampleur des décorations :

- 1 Excellent;
- 2 Très bien décorée;
- 3 Bien décorée;
- 4 Décorée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE les prix soient remis comme suit selon le tirage:

- 1^{er} prix : 100 \$: 4501, route 161 (Serge Leblanc);
- 2^e prix : 75 \$ 229, ch. Craig Sud (Josiane Vaillancourt);
- 3^e prix : 50 \$: 615, rue de l'Accueil (Nathalie Lessard);
- 4^e prix : 25 \$: 430, rue de l'Accueil (Marina Levasseur).

QUE les gagnants soient contactés par la coordonnatrice des loisirs et qu'un chèque leur sera remis à chacun des gagnants;

QUE la dépense sera affectée à même le budget de fonctionnement des dépenses de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

2026-01-012

Mot du Maire 2026

CONSIDÉRANT QUE le maire dépose son mot du maire expliquant en résumé le budget 2026 et les travaux à venir pour l'année 2026 au conseil municipal ainsi qu'aux citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le conseil soit en accord avec le mot du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

2026-01-013

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection - 2026

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-01-006, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2029 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 710,65 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Guillaume Vachon-Gagnon;

Il est résolu,

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 710,65 \$ pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-014	8.	Sécurité publique
	8.1	SIUCQ - Renouvellement de l'abonnement 2026 CONSIDÉRANT QUE l'abonnement de la Municipalité au Services d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) arrive à terme; CONSIDÉRANT QUE le SIUCQ est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence; CONSIDÉRANT QUE le renouvellement est au coût de 1,22 \$ par habitant (883 calculé selon le décret de la population publié dans la Gazette officielle du Québec) et que cet abonnement inclut les services suivants : • Patrouilles préventives tout au cours de l'année, incluant l'Halloween; • Soutien au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés; • Soutien au Service de sécurité incendie desservant la Municipalité; • Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite; • Soutien aux ambulanciers lorsque la situation le nécessite. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Thiffeault, appuyée par Etienne Côté; Il est résolu QUE Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à procéder au renouvellement de l'abonnement, qui est au coût de 1 077,26 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-01-015	8.2	Mise à jour du plan de sécurité civile CONSIDÉRANT QU'IL est impératif de mettre à jour le plan de sécurité civile de la municipalité; CONSIDÉRANT QUE certaines personnes responsables de la coordination du plan de mesures d'urgence ont changées; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Sébastien St-Pierre; Il est résolu, DE mettre à jour le bottin de personnes ressources ainsi que leurs coordonnées afin d'être organisationnel lors de situation d'urgence.
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-016	8.3	Nomination d'un pompier volontaire CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Yannick Grenier, directeur d'incendie, pour le retour du pompier volontaire dans l'équipe, soit Monsieur Sacha Langevin Boutiller; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Guillaume Vachon-Gagnon;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville autorise l'embauche de Monsieur Sacha Langevin Boullier au service du service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie
9.1

2026-01-017

Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du PAFFSR - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2025-2026
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre en date du 10 décembre 2025 annonçant une aide financière de 30 100 \$ pour le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne l'installation de radars pédagogiques et que la municipalité doit signer une convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Geneviève Thiffault;

Il est résolu,

D'AUTORISER le maire M. Vincent Desrochers, ainsi que la directrice générale, Mme Joanne Giguère à signer la convention d'aide financière et à transmettre les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu
10.1

Aucun point

11. Urbanisme
11.1

Dépôt de la liste des permis émis en décembre 2025
L'inspectrice en bâtiment, Madame Evelynne Cantin, dépose la liste des permis du mois de décembre 2025, totalisant l'émission de 4 permis pour une valeur totale des travaux de 320 000 \$.

11.2
2026-01-018

Participation au projet Mon eau, mon puits, ma santé
CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) du Centre-du-Québec a lancé un appel à projets visant notamment à soutenir les initiatives régionales favorisant l'accès à une eau potable de qualité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE le GROBEC agira comme porteur du projet pour l'ensemble du Centre-du-Québec et que COPERNIC sera responsable de la mise en œuvre du projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Mon eau, mon puits, ma santé*, développé par l'UQAR et la santé publique, vise à soutenir les propriétaires de puits privés dans l'analyse et l'amélioration de la qualité de leur eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'accompagner les municipalités participantes dans la promotion des bonnes pratiques, la facilitation de l'accès aux analyses d'eau, l'interprétation des résultats et l'accompagnement des citoyens en cas de problématique de contamination;

CONSIDÉRANT QUE les Projets d'Acquisition des Connaissances des Eaux Souterraines (PACES) réalisés au Centre-du-Québec démontrent un risque élevé de dépassement des normes de potabilité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la participation au projet n'entraîne aucun coût pour la municipalité, mais requiert une collaboration pour la promotion du projet et l'organisation des campagnes d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE COPENIC ne peut accompagner que deux municipalités et que la sélection se fera selon l'ordre d'engagement des municipalités intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Guillaume Vachon-Gagnon;

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Chesterville confirme son intérêt à participer au projet Mon eau, mon puits, ma santé portée par le GROBEC et coordonné par COPENIC sur son territoire;

QUE la Municipalité s'engage, si le projet est sélectionné, à collaborer à la promotion du projet auprès de ses citoyens et à soutenir l'organisation des campagnes d'analyse d'eau;

QUE la présente résolution tienne lieu de confirmation d'intention et soit transmise à COPENIC dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
12.1

2026-01-019

Loisirs et culture

Soutien au festival country Dark Whiskey

CONSIDÉRANT QUE le festival country Dark Whiskey a connu un franc succès lors de sa troisième édition l'an passé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager la venue de la quatrième édition en septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

DE confirmer notre soutien au Festival Country Dark Whiskey, en contribuant aux dépenses liées en sécurité d'incendie lors de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-020

12.2

Contribution à l'Association de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution provenant de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme favorise le développement d'activités en lien avec le plein air et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'apport en loisir de qualité est essentiel et représente souvent, le seul moyen de briser l'isolement social; le loisir est un vecteur important d'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimum demandé est de 100,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE la municipalité verse la somme de 100,00 \$ à même le budget de fonctionnement, à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec, afin de continuer leur mission d'offrir aux usagers des loisirs dans la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-021

12.3

Autorisation demande d'aide financière de Pêche Nicolet 2026

CONSIDÉRANT QUE Pêche Nicolet demande une aide financière du même montant que les années précédentes, soit deux mille dollars (2 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE Pêche Nicolet est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Chesterville sont invités à venir pêcher gratuitement lors des samedis Pêche en Ville à la terre des Jeunes de Victoriaville au cours de l'été 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise d'accorder l'aide financière de 2 000 \$ demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-022

12.4

Autorisation - Cours d'entraînement, mise en forme

CONSIDÉRANT QUE des cours de mise en forme seront offerts les mercredis durant la session d'hiver, de janvier à avril 2026, pour un total de 11 séances, et qu'ils seront animés par Mme Véronique Labbé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assumera les honoraires de Mme Véronique Labbé ainsi que les frais de location du gymnase;

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront offerts gratuitement aux citoyens de Chesterville sur preuve de résidence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Thiffeault, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu,

D'AUTORISER la tenue des cours de mise en forme offerts par Mme Véronique Labbé pour la session d'hiver 2026, et que la municipalité prenne en charge les coûts liés à l'animation ainsi qu'à la location du gymnase, permettant ainsi aux citoyens de Chesterville d'y participer gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

2026-01-023

Renouvellement à l'Association touristique régionale (ATR)

CONSIDÉRANT QUE faire partie des municipalités touristiques du Centre-du-Québec peut maximiser la visibilité de la municipalité de Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel d'intérêt serait fort intéressant compte tenu du dynamisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville renouvelle son adhésion à l'Association du tourisme régional au coût de 205,85 \$, plus taxes applicables pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6

2026-01-024

Demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 pour la rénovation de l'hôtel de ville et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2025 de la MRC d'Arthabaska vise à soutenir des projets favorisant le développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un montant de 50 000 \$ pour la réalisation de la rénovation de son hôtel de ville et du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Chesterville autorise le dépôt d'un projet auprès de la MRC d'Arthabaska dans le cadre du FRR 2020-2025;

QUE la Municipalité confirme sa contribution financière de 50 000 \$ pour la réalisation du projet;

QUE la direction générale soit mandatée pour compléter et transmettre la demande ainsi que tous les documents requis à la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

14. Période de questions
Comité Loisirs – Feux d’artifices St-Jean Baptiste,
demande contribution

2026-01-025 15. Levée de l'assemblée
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont
été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier,
appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE la séance soit levée à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Vincent Desrochers,
Maire


Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.